Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PREMIÈRE CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE SUR LA MOBILITÉ

Les Vaudois utilisent toujours plus les transports publics

Dans le canton de Vaud, la part des kilomètres effectués en voiture diminue au profit des transports publics : elle a passé de 77% en 2000 à 75% en 2005. L'objectif ambitieux que le Conseil d'Etat s'est fixé dans son programme de législature de réduire la répartition modale* à 70% à l'horizon 2012 devrait être tenu. Tel est le principal constat rendu public par le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures.

En comparaison suisse, les Vaudois se déplacent plus (40.5 km/ jour contre 37.3) et ont plus de voitures (525 voitures contre 519 pour 1000 habitants). Cependant, depuis quelques années, la tendance est à une plus forte utilisation des transports publics et à une baisse du taux de motorisation. Les habitudes des Vaudois en termes de mobilité sont en train de changer.

Entre 2000 et 2005, la part modale* des transports individuels motorisés a diminué de 77% à 75%, ce qui réjouit le conseiller d'Etat François Marthaler, en charge de la politique vaudoise des transports. Cette tendance à la baisse, dans un contexte de forte croissance démographique, est conforme aux objectifs du Conseil d'Etat qui sont d'atteindre 70% en 2012, 65% en 2020 et 50% en 2050 (programme de législature 2007-2012 - chapitre Agenda 21 cantonal).

Afin d'encourager cette tendance à la baisse, le Canton peut agir sur deux axes : en luttant contre l'étalement urbain (plan directeur cantonal, projets d'agglomération, etc.) et en favori-sant le transfert modal grâce à l'amélioration de l'offre en transports publics dans les régions en forte croissance et à des actions de promotion. Ainsi l'Etat a planifié toute une série de mesures : développement du RER vaudois avec la construction de la halte de Prilly-Malley, amélioration de la cadence sur le RER et le

LEB grâce à des rames plus performantes, multiplication par 2.5 d'ici 2014 de l'offre en transports publics dans l'Ouest lausannois, axes forts, augmentation de la cadence du RER franco-valdo-genevois, développement des réseaux de mobilités douces, extension des communautés tarifaires, promotion des plans de mobilité, etc.

Sur le réseau des routes et autoroutes, le Canton poursuit les travaux pour diminuer le nombre d'endroits dangereux (14 "points noirs" à assainir entre 2009-2010) et fluidifier le trafic et assainir le réseau : télé-gestion du trafic sur l'autoroute entre Morges et Crissier, centrale de gestion du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges, construction de la route transchablaisienne (H144), adaptation du réseau au trafic 40 tonnes, aménagement de jonctions autoroutières, etc.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mars 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 DINF, Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70

Dossier_presse_bilan_mobilite_03-09